



Conseil économique et social

Distr. générale
6 novembre 2013
Français
Original : anglais

**Comité chargé des organisations
non gouvernementales**
Session ordinaire 2014
21-30 janvier et 7 février 2014

**Rapports quadriennaux pour la période 2009-2012
présentés par l'intermédiaire du Secrétaire général,
en application de la résolution 1996/31 du Conseil
économique et social, par les organisations
non gouvernementales dotées du statut consultatif
auprès du Conseil**

Note du Secrétaire général

Additif

Table des matières

	<i>Page</i>
1. Bangladesh Mahila Parishad	3
2. Bar Association for International Governmental Organizations	5
3. Be Active, Be Emancipated	7
4. Benevolent Community Education and Rural Development Society	10
5. Cairo Institute for Human Rights Studies	11
6. Campaign for Innocent Victims in Conflict	13
7. Voix des femmes canadiennes pour la paix	15
8. Católicas por el Derecho a Decidir	17
9. Caucasian Feminist Initiative	20
10. Center for Inquiry	21
11. Center for Migration Studies of New York	23



12. Center for Organisation Research and Education	25
13. Center for Practice-Oriented Feminist Science	27
14. Center for Reproductive Rights	29
15. Centre for Research in Rural and Industrial Development	31

1. Bangladesh Mahila Parishad

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Introduction

Bangladesh Mahila Parishad est une organisation nationale bénévole de la société civile vouée à la défense des droits fondamentaux des femmes, qui a été créée le 4 avril 1971. Son effectif global est d'environ 150 000 membres. Elle comporte 2 051 sections locales et 62 sections de district disséminées sur tout le territoire du Bangladesh. Elle œuvre en faveur de l'égalité entre les sexes en utilisant une approche multidimensionnelle comprenant la lutte contre la violence à l'égard des femmes; la promotion de la réforme législative, y compris la promulgation d'un code uniforme de la famille; l'administration de centres d'accueil; la fourniture de services d'aide juridique; la promotion de la participation des femmes à la vie politique et aux activités du Parlement et des administrations locales du Bangladesh; l'action militante visant à faire attribuer un tiers des sièges à des femmes et à organiser des élections directes pour l'attribution des sièges réservés; l'action en faveur de la ratification et de la mise en œuvre complètes de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et l'intégration des lois au droit national à la lumière de cette convention; la participation au mouvement en faveur de la démocratie et de la bonne gouvernance dans le respect des principes de la Convention; et la participation aux mouvements de lutte contre le fondamentalisme.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation vise à établir une société et un État laïcs, démocratiques et fondés sur l'équité; à protéger et promouvoir les droits fondamentaux des femmes; à éliminer la violence à l'égard des femmes; à permettre la participation égale et concrète des femmes au processus politique et à la prise des décisions; et à assurer une bonne gouvernance, la justice sans égard au sexe, la primauté du droit et l'autonomisation économique des femmes. Ces objectifs se réalisent grâce à la prise des mesures suivantes :

- Mise en place d'un puissant des femmes pour réduire l'ampleur des défis du vingt-et-unième siècle en sensibilisant et en organisant les femmes;
- Promotion d'un environnement socio-économique et politique favorable à l'autonomisation des femmes;
- Renforcement et amélioration de la capacité organisationnelle de l'organisation;
- Mise sur pied de mouvements de résistance sociale pour éliminer la violence à l'égard des femmes et des enfants, et pour favoriser l'adoption de lois tenant compte des sexospécificités;
- Mesures assurant la durabilité de l'organisation en tant qu'institution;
- Promotion de l'autonomisation économique des femmes.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation est associée aux mouvements mondiaux et régionaux de promotion des droits fondamentaux des femmes depuis sa création. En tant qu'organisation de la société civile affiliée au Conseil économique et social, elle exprime sa solidarité avec les mouvements mondiaux sur différentes questions, parmi lesquelles la surveillance de la mise en œuvre de la Convention, le plaidoyer, l'organisation de campagnes pour la ratification complète de la Convention (par exemple, pour le retrait des réserves émises au sujet de l'article 16 (1 c)). En 2011, un rapport officieux a été rédigé par 35 organisations du Bangladesh et a été transmis au Comité.

Participation aux réunions de l'ONU

Les représentants de l'organisation ont participé aux réunions suivantes :

- Cinquante-troisième à cinquante-sixième sessions de la Commission de la condition de la femme;
- Trente-troisième Assemblée générale du Conseil international des femmes, dont le thème était « Ce qui est un progrès pour les femmes est un progrès pour tous : Évaluation des objectifs du Millénaire pour le développement, égalité entre les sexes et autonomisation des femmes », et qui a été tenue à Séoul du 17 au 22 septembre 2012;
- Discussion/réunion organisée par le PNUD au Bangladesh le 30 mai 2012 sur la promotion du leadership politique des femmes et de leur gouvernance en Inde et en Asie du Sud;
- Quarante-huitième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes à Genève, du 17 janvier au 4 février 2011.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation entretient un contact étroit avec ONU-Femmes au Bangladesh en contribuant à l'élaboration de son plan stratégique. Elle est membre du Groupe consultatif mondial de la société civile d'ONU-Femmes. L'organisation a toujours exprimé sa solidarité et entretenu un réseau avec le mouvement mondial des femmes dans le cadre d'événements internationaux et régionaux.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Pour favoriser la réalisation des objectifs 3, 5 et 7, l'organisation a entrepris des activités de plaidoyer et a exercé des pressions sur les décideurs dans le cadre d'une approche multidimensionnelle. Elle a également organisé des programmes pour promouvoir l'observation de la Journée internationale de la femme (8 mars), de la Journée mondiale de la lutte contre le sida (1^{er} décembre), de la Journée de célébration de la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (3 septembre), de la Journée mondiale pour la prévention des abus envers les enfants (19 novembre), de la Journée internationale

pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (25 novembre), de la campagne « Seize journées de mobilisation contre la violence sexiste », et de la Journée internationale des droits de l'homme (10 décembre).

2. Bar Association for International Governmental Organizations

Statut consultatif spécial octroyé en 2009

Introduction

La Bar Association for International Governmental Organizations a été créée en 2003 par des avocats privés exerçant leurs activités dans divers tribunaux administratifs internationaux, parmi lesquels les tribunaux administratifs de l'Organisation des Nations Unies et de l'Organisation internationale du Travail, le Tribunal de la Banque asiatique de développement, la Cour européenne des droits de l'homme, et d'autres instances.

Buts et objectifs de l'organisation

La raison d'être de l'organisation est de promouvoir la formation professionnelle et le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, en application de l'article 62 de la Charte des Nations Unies, et de faire reconnaître ces principes dans la jurisprudence de tous les tribunaux internationaux. Ses buts sont les suivants :

- a) Fournir un soutien professionnel et une formation juridique continue à ses membres par l'échange d'idées et d'informations;
- b) Favoriser la mise à jour des compétences et connaissances juridiques afin d'encourager les juristes qualifiés à fournir leurs services en tant que conseillers juridiques;
- c) Former et orienter les personnes qui souhaitent pratiquer le droit devant ces organismes;
- d) Chercher à apporter des améliorations au système interne d'administration de la justice au sein du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales en parrainant des échanges éducatifs et en encourageant le respect de la loi, de l'application régulière de la loi et de l'obligation de rendre des comptes et de faire preuve de transparence, et en améliorant la qualité des services juridiques offerts à la communauté des organisations intergouvernementales;
- e) Offrir des options dans le cadre du processus de résolution des différends, y compris en proposant une médiation et/ou une représentation légale, aux fonctionnaires des organisations intergouvernementales.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

Depuis plus de 20 ans, les membres de l'organisation exercent un important rôle de plaidoyer et fournissent une contribution active en faveur des réformes du système de justice interne des Nations Unies.

Les principales recommandations de l'organisation ont été mises en œuvre par l'Assemblée générale dans ses résolutions, à la suite de quoi, le 1^{er} juillet 2009, un nouveau système de juridiction à deux niveaux a été créé, constitué du Tribunal d'appel des Nations Unies et du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. Depuis 2003, les membres de l'organisation s'efforcent de renforcer le respect du principe de l'égalité des armes au sein du système de justice interne des Nations Unies en fournissant, gratuitement ou en contrepartie d'un honoraire modique, des conseils juridiques, une formation et des services d'orientation, de médiation et de représentation légale devant les tribunaux et cours des Nations Unies.

L'organisation a également joué un rôle très actif et décisif dans l'élaboration d'un système d'aide juridique pour le personnel des Nations Unies, et collabore actuellement à la mise en place d'un système avec le Syndicat du personnel des Nations Unies. Elle demeure déterminée à renforcer le respect du principe de l'égalité des armes entre les parties à un litige qui comparaissent devant les tribunaux des Nations Unies.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2010-2013, l'organisation a fourni une contribution et participé à des réunions de parties prenantes organisées au Tribunal d'appel des Nations Unies et/ou au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies à New York et Genève. Au cours de la période considérée, elle a participé à l'examen ministériel annuel du Conseil économique et social et a pris part à diverses réunions des Cinquième et Sixième Commissions de l'Assemblée générale. Depuis 2010, l'organisation participe à des réunions et à des débats portant sur des questions fondamentales ayant trait à la sécurité au travail avec les associations du personnel des Nations Unies à l'échelle mondiale et avec leurs représentants, et elle les aide à formuler des recommandations à l'intention de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale. En outre, en 2011 et 2012, l'organisation a formulé des recommandations particulières à l'intention du Président de l'Assemblée générale et des Cinquième et Sixième Commissions afin de leur fournir une assistance dans le cadre des délibérations qu'ils ont consacrées à la question de l'administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a collaboré avec les organismes des Nations Unies, comme suit :

- a) Élaboration des règles de procédure et des règles de pratique du Tribunal d'appel des Nations Unies et du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies;
- b) Présentation de propositions au sujet des mesures à prendre pour assurer la transition entre l'ancien système de justice de l'ONU et le nouveau;

c) Contribution à la définition du rôle de l'avocat professionnel, notamment en ce qui concerne les dispositions à prendre au sujet des coûts et des installations, et d'un code de conduite applicable aux juges et à tous les avocats qui participent au fonctionnement du système de justice interne de l'ONU;

d) Élaboration de recommandations visant à assurer le respect du principe de l'égalité des armes et la présence de ressources suffisantes pour le système de justice interne des Nations Unies;

e) Aide fournie à l'Organisation des Nations Unies, au Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), au Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), à l'Office des Nations Unies à Genève, et aux associations du personnel des Nations Unies et à leurs représentants lors de la formulation d'observations sur le rapport du Secrétaire général sur l'administration de la justice;

f) Organisation aux Nations Unies, à l'intention de ses membres, des syndicats du personnel et des fonctionnaires de l'ONU, de séances de formation sur la justice, la régularité de la procédure et la primauté du droit;

g) Participation à des séances de travail dans le cadre de l'Initiative relative au Pacte mondial des Nations Unies portant sur le thème de la responsabilité sociale des entreprises et des objectifs du Millénaire pour le développement;

h) Contribution au Government Accountability Project sur l'obligation de rendre des comptes et la dénonciation des irrégularités à l'ONU.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Au cours de la période considérée, l'organisation a offert plusieurs séances de formation à l'échelle mondiale aux représentants d'autres organisations non gouvernementales et a contribué à la création de deux centres d'excellence sur les objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et en Europe. Les membres de l'organisation ont promu activement la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans le contexte de la relation entre les droits de l'homme et la responsabilité sociale des entreprises.

3. Be Active, Be Emancipated

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

Introduction

Be Active, Be Emancipated est un groupe de pression et de défense stratégique établi à Zagreb qui œuvre en faveur de l'affirmation et de l'exercice des droits fondamentaux des femmes.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation exerce des pressions en vue de la reconnaissance et de l'amélioration du statut des droits fondamentaux des femmes, tels que le droit de ne pas subir de violences, que ce soit dans la sphère publique ou privée; le droit à la liberté de procréer et à la santé reproductive, y compris le droit de choisir le moment

de la conception et de la méthode d'éducation des enfants; et le droit à une pleine participation, sur un pied d'égalité avec les hommes, à la société sous tous ses aspects, en particulier lors de l'exercice de rôles de leadership et de la prise de décisions, en soutenant la société civile en Croatie et en coopérant avec les groupes voués à la promotion de la paix, des droits humains et de l'écologie dans ce pays.

Changements importants au sein de l'organisation

L'organisation a jeté les bases d'un centre de promotion des droits de l'homme à Zagreb, de concert avec six autres organisations en Croatie, en mettant l'accent sur la nécessité d'assurer l'égalité entre les sexes dans toutes les activités.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation a permis à tous les membres de son réseau de la maison des droits de l'homme de participer aux sessions du Conseil des droits de l'homme. De concert avec des femmes originaires de toutes les régions du monde, elle a participé à la session du Conseil consacrée à des débats sur les femmes se trouvant dans des zones de conflit et de post-conflit, et elle est devenue un membre actif du Groupe de Colombo en contribuant aux efforts déployés pour protéger les droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit.

L'organisation est devenue membre du Groupe consultatif de l'Europe centrale et du Sud de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) en 2012 et, depuis lors, elle échange activement des informations avec les représentants d'autres pays. Les organisations de promotion des droits de l'homme en Croatie ont créé une coalition informelle, intitulée « Plateforme 112 », qui met l'accent sur le suivi et l'évaluation des résultats obtenus par le Gouvernement et le Parlement.

Les activités de réseautage entreprises au niveau régional ont abouti à la création du Réseau des Balkans pour l'égalité entre les sexes, qui s'attache à remettre en cause non seulement les systèmes patriarcaux, mais aussi la tendance à accorder une moindre importance aux droits fondamentaux des femmes, qui s'est manifestée dans tous les pays de la région. Sa participation active et continue aux efforts de Women against Violence in Europe, son rôle en tant que lieu de ralliement pour la Croatie et sa participation active à la Coalition KARAT lui ont permis de comprendre les problèmes en les situant dans un contexte plus large et d'agir de concert avec de nombreuses organisations.

L'organisation a effectué des recherches sur les attitudes et les conceptions des jeunes à l'égard de l'égalité des sexes dans une région de Croatie, avec le soutien financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a mené des recherches sur la discrimination à l'égard des minorités (serbes et rom), des personnes handicapées, des femmes victimes de violence et des jeunes à risque dans cinq régions croates. En 2012, l'organisation a coordonné des recherches entreprises dans cinq pays (Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, Monténégro et Serbie) sur la violence économique contre les femmes. Son centre de conseil juridique a reçu, pendant la période considérée, des renseignements concernant 8 000 cas de violations diverses des droits de l'homme commises à l'encontre de citoyens croates. L'organisation a eu gain de cause dans quatre cas portés devant la Cour européenne des droits de l'homme.

L'organisation a publié régulièrement des rapports sur l'état d'avancement des mesures de lutte contre la discrimination prises par les pays dans le cadre du processus d'adhésion à l'Union européenne, et elle continuera de disséminer des renseignements à ce sujet à l'avenir. Elle a mené plusieurs campagnes de sensibilisation sur l'égalité entre les sexes, l'une d'entre elle ayant bénéficié du soutien financier du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Elle a appelé l'attention sur le groupe de travail du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et plus particulièrement sur le projet de recommandation générale sur les droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009, l'organisation a participé aux réunions suivantes :

- Quatrième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme;
- Soixante-quatorzième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, examen de la Croatie;
- Dixième session du Conseil des droits de l'homme, en ce qui concerne le suivi de l'examen de la Croatie;
- Onzième session du Conseil des droits de l'homme, à l'occasion de laquelle le rapport d'examen périodique universel sur la Croatie a été adopté, et lors de laquelle l'organisation a organisé une manifestation parallèle avec la Mission permanente de la Croatie auprès de l'Organisation des Nations Unies;
- Quatre-vingt-seizième session du Comité des droits de l'homme;
- Quatre-vingt-dix-septième session du Comité des droits de l'homme, portant sur le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

En 2010, l'organisation a participé aux réunions suivantes :

- Septième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, portant sur l'examen de la Bosnie-Herzégovine;
- Cinquante-quatrième session, y compris les manifestations parallèles, de la Commission de la condition de la femme;
- Treizième session du Conseil des droits de l'homme, portant sur le suivi de l'examen de la Bosnie-Herzégovine;
- Soixante-dix-septième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, examen de la Bosnie-Herzégovine;
- Neuvième session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme, examen de la Croatie.

En 2011, l'organisation a participé aux seizième et dix-septième sessions du Conseil des droits de l'homme.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a préparé des documents, déclarations et rapports pour les sessions du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, et notamment un exposé sur la protection des droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit. En 2011-2012, elle a également participé au groupe de travail du Comité sur le projet de recommandation générale sur les droits fondamentaux des femmes dans les situations de conflit et d'après-conflit. En 2012, elle a collaboré avec le bureau d'ONU-Femmes à Bratislava et a participé aux travaux de son conseil consultatif.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les activités de l'organisation comprennent une composante tenant compte de la problématique hommes-femmes et vise à promouvoir l'autonomisation des femmes, et plus particulièrement de celles qui courent un risque d'exclusion sociale, notamment les femmes faisant partie de groupes minoritaires, les victimes de violence, les chômeuses de longue durée et les habitantes des régions rurales. Les activités visant à assurer un environnement durable et le développement de partenariats mondiaux pour le développement font également partie de nos priorités en tant qu'éléments de valeur ajoutée dans la mise en œuvre des projets.

4. Benevolent Community Education and Rural Development Society

Statut consultatif spécial octroyé en 2001

Introduction

Benevolent Community Education and Rural Development Society s'est donné pour mission de réduire la pauvreté des populations urbaines et rurales du Cameroun par le développement de la microfinance, l'introduction de réformes structurelles et la sensibilisation à l'importance des femmes et de leur rôle dans une société en développement.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation a pour objectif d'améliorer les conditions de vie des populations pauvres vivant en milieu urbain ou rural en mettant sur pied des activités polyvalentes génératrices de revenus, en leur fournissant de la nourriture et en assurant la promotion de la sécurité alimentaire, le développement des compétences et la prestation d'autres services sociaux, dans des domaines tels que le développement de la microfinance pour l'agriculture, la santé, la prévention et l'éducation, l'environnement et le développement communautaire, les échanges de bénévoles et les services de consultation et de recherche.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation concentre ses activités sur l'élaboration et la mise en œuvre de projets de soutien aux populations démunies de la région sud-ouest du Cameroun, conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Elle a également élargi la portée de la formation qu'elle fournit aux femmes, et a exercé des pressions et cherché à améliorer la coopération avec les différents ministères dont les activités relèvent de son domaine d'intervention.

Participation aux réunions de l'ONU

Les représentants de l'organisation n'ont pas réussi à obtenir des visas pour les États-Unis d'Amérique ou à rassembler des fonds suffisants pour leur permettre de se rendre aux réunions tenues au siège de l'ONU à New York.

Coopération avec les organes des Nations Unies

Au cours de la période considérée, l'organisation a collaboré avec son réseau de partenaires pour organiser en 2012 un atelier destiné à informer le public sur les activités du Centre régional de compétences chargé de l'éducation au service du développement durable, établi sous les auspices des Nations Unies à Buea, Cameroun. L'organisation a également aidé le gouvernement du Cameroun, qui a obtenu des fonds de la part de ses partenaires techniques et financiers, à mettre en œuvre un programme national de développement impulsé par les communautés. À cet égard, elle a participé à l'élaboration d'un plan de création de conseils locaux à Misaje, Cameroun.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

En ce qui concerne l'objectif 1, l'organisation a aidé 7 000 hommes et femmes vivant en dessous du seuil de pauvreté à avoir accès à une formation liée au développement de la microfinance, et un renforcement des capacités du personnel a été fourni dans les locaux de l'Institut rural d'Asie, au Japon. En ce qui concerne l'objectif 3, 120 femmes ont été affectées à la production de récoltes et de bétail. Pour ce qui est de l'objectif 6, l'organisation a mené une campagne de sensibilisation sur le VIH/sida et le paludisme, et a renforcé la capacité des conseils et des institutions locales à lutter contre ces maladies. En ce qui a trait à l'objectif 7, elle a tenu un atelier sur les moyens de familiariser les populations avec le développement durable.

5. Cairo Institute for Human Rights Studies

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Introduction

Le Cairo Institute for Human Rights Studies est une organisation régionale de promotion des droits de l'homme qui exerce ses activités dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Il a son siège au Caire et maintient également une présence à Genève et Paris.

Buts et objectifs de l'organisation

Le principal objectif de l'organisation est de promouvoir et protéger les droits de l'homme dans la région. Une partie importante de ses activités porte sur les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. Elle accomplit l'essentiel de ses activités dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités et de la formation, de la sensibilisation du public et des publications.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation continue de fournir une formation sur les droits de l'homme, notamment en offrant des programmes de formation annuels sur ces droits à l'intention des étudiants, une formation aux défenseurs des droits de l'homme sur les mécanismes internationaux de promotion de ces droits, y compris dans le cadre des Nations Unies, et des programmes de formation ciblant des professionnels tels que les avocats, les juges et les représentants de la presse. Ces initiatives permettent aux participants d'en savoir plus sur les droits civils et politiques, ainsi que sur les droits économiques, sociaux et culturels. Elles visent à renforcer la prise en main et l'appropriation nationale dans le domaine des droits de l'homme dans la région, tout en encourageant les populations à respecter ces droits, le principe d'égalité entre les sexes, la bonne gouvernance et la primauté du droit. L'organisation a fourni une formation et/ou une aide à 111 partenaires de toute la région arabe pour les initier aux modes de collaboration avec les mécanismes de promotion des droits de l'homme des Nations Unies.

Participation aux réunions de l'ONU

L'organisation a participé aux réunions et activités similaires suivantes :

- a) Onze sessions du Conseil des droits de l'homme, au cours desquelles elle a présenté 75 interventions écrites et 133 orales. En outre, elle a organisé ou co-organisé 48 manifestations parallèles;
- b) Sept sessions spéciales du Conseil des droits de l'homme;
- c) Cinq séances d'organes créés en vertu d'instruments des Nations Unies tels que le Comité contre la torture, le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et le Comité des droits de l'enfant;
- d) Examens périodiques universels portant sur l'Algérie, le Bahreïn, l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Jordanie, le Liban, le Maroc, le Soudan, la République arabe syrienne, la Tunisie et le Yémen;
- e) Autres activités, y compris la session du Conseil économique et social tenue à Genève en juillet 2011, et celle du Comité consultatif du Conseil des droits de l'homme, qui a eu lieu en août 2011.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a facilité la présentation de 516 rapports d'information au titre des procédures spéciales du Conseil des droits de l'homme et du Haut-Commissariat

des Nations Unies aux droits de l'homme sur des questions se rapportant à ces droits toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord. Elle a participé régulièrement aux ateliers consacrés par les Nations Unies et leurs États membres à des thèmes tels que la liberté de religion et la protection et la promotion des droits de l'homme dans le cadre de manifestations pacifiques. Ses représentants :

- a) Ont aidé le Rapporteur spécial sur la promotion de la vérité, de la justice, de la réparation et des garanties de non-répétition à organiser un atelier au Caire;
- b) Ont participé à une table ronde sur la promotion et la protection des droits de l'homme dans le cadre de manifestations pacifiques, tenue à l'occasion de la dix-huitième session du Conseil des droits de l'homme;
- c) Ont organisé, conjointement avec le Service international pour les droits de l'homme, une réunion consultative régionale pour le Rapporteur spécial sur la situation des défenseurs des droits de l'homme et le Rapporteur spécial sur le droit de réunion pacifique et la liberté d'association, à laquelle ont participé des défenseurs des droits et des organisations non gouvernementales de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord;
- d) Ont organisé une rencontre entre son partenaire yéménite, le Forum des sœurs arabes pour les droits de l'homme, et le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, à l'occasion de la douzième session du Conseil des droits de l'homme;
- e) Ont organisé une séance d'information sur le statut des femmes égyptiennes devant la loi et ont fourni une contribution, sous la forme d'une intervention orale, au débat interactif sur l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes, à l'occasion de la quinzième session du Conseil des droits de l'homme.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation s'est essentiellement attachée à promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes dans la région arabe, et à chercher des solutions à la question des droits de l'homme et des entreprises. À titre d'exemple de ces initiatives, on peut mentionner une réunion d'une journée sur les droits fondamentaux des femmes et une intervention orale conjointe sur l'égalité des femmes devant la loi à la onzième session du Conseil des droits de l'homme.

Informations complémentaires

L'organisation a également participé à l'examen de l'Égypte lors de la session de 2010 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.

6. Campaign for Innocent Victims in Conflict

Statut consultatif spécial octroyé en 2009

Introduction

Campaign for Innocent Victims in Conflict exerce ses activités en Afghanistan, aux États-Unis, au Mali, au Pakistan, en République arabe syrienne et en Somalie.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'efforce de créer un nouvel état d'esprit mondial reflétant la reconnaissance de l'importance, des points de vue éthique et stratégique, de la protection des civils et de la réponse aux effets dévastateurs qu'ils subissent, en procédant à des analyses approfondies sur les conflits actuels et en s'adressant directement aux belligérants, que ce soit en temps de paix ou de guerre, afin d'élaborer des politiques et des pratiques destinées à atténuer les dommages causés aux civils. L'organisation entreprend des activités de plaidoyer et de recherche sur les situations de conflit qui perdurent dans les pays auxquels elle s'intéresse, en établissant un dialogue avec les civils et en sensibilisant les belligérants. Elle s'adresse également directement aux personnels militaires en temps de paix afin de les aider à mieux comprendre l'impact de la guerre sur les civils et à élaborer des politiques et des pratiques destinées à atténuer les préjudices infligés aux civils en période de conflit.

Changements importants au sein de l'organisation

L'organisation a restructuré son conseil d'administration afin de mieux refléter la trajectoire qu'elle poursuit et de soutenir sa croissance à long terme.

Contribution aux activités de l'ONU

En 2011-2012, l'organisation a collaboré avec le Brésil pour définir le concept de responsabilité de protéger, que la délégation brésilienne a porté à l'attention de l'Assemblée générale des Nations Unies au début de 2013. En 2011, le Secrétaire général s'est félicité officiellement de la politique qui a été adoptée par l'organisation au sujet des tirs indirects et dont la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) s'est inspirée dans le cadre des efforts qu'elle déploie pour assurer la protection des civils (voir [S/2011/277](#)).

Participation aux réunions de l'ONU

En 2012, l'organisation a participé à un Groupe d'amis sur la protection des civils en tenant un registre des effets dévastateurs subis par les civils en situation de conflit, en réparant les torts et en fournissant des renseignements sur les munitions non explosées. Ses représentants ont participé régulièrement à des réunions portant sur la protection des civils qui ont été organisées en Afghanistan par la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la Force internationale d'assistance à la sécurité et le Gouvernement de l'Afghanistan. Depuis 2011, l'organisation participe aux réunions mensuelles du groupe de travail des organisations non gouvernementales sur la protection des civils, présidées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat. En 2009, elle a créé avec la Suisse un cadre destiné à la tenue d'une table ronde d'experts des Nations Unies sur les nouvelles questions à résoudre pour assurer la protection des civils.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a présenté régulièrement des communications écrites sur la protection des intérêts des civils au Bureau de la coordination des affaires humanitaires au moment du renouvellement du mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité, de l'AMISOM et de la Mission de l'Organisation des

Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo. Elle a également participé à une réunion sur la protection des civils en République arabe syrienne; organisée à l'intention de hauts fonctionnaires des Nations Unies par le Conflict Prevention and Peace Forum, cette réunion a eu lieu au Social Sciences Research Council. L'organisation est membre officiel du groupe de travail sur la protection des civils à Bamako, qui relève du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR). Elle a tenu à l'intention du groupe de travail une séance d'information sur le suivi des effets dévastateurs subis par les civils au Mali. En 2012, elle est devenue membre officiel du groupe de travail de la MANUA sur la protection des civils. Elle a tenu une séance d'information sur la protection des civils en République arabe syrienne pour le Département des opérations de maintien de la paix et le Département de l'appui aux missions du Secrétariat. En 2011, avec un financement accordé par le HCR, elle a publié le premier rapport détaillé sur les préjudices subis par les civils en Somalie pendant le conflit. En 2010, son concept du droit à des indemnisations a, pour la première fois, fait l'objet d'une mention dans le rapport du Secrétaire général sur la protection des civils en période de conflits armés (S/2010/579). À la demande de l'ONU, l'organisation a fourni des conseils aux officiers de l'AMISOM sur la protection des populations civiles et sur la question des effets dévastateurs qu'elles peuvent subir.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation n'a entrepris aucune activité susceptible de favoriser la réalisation de l'un quelconque des objectifs du Millénaire pour le développement.

7. Voix des femmes canadiennes pour la paix

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Introduction

Fondée en 1960, Voix des femmes canadiennes pour la paix est une organisation non gouvernementale neutre constituée par un réseau de femmes appartenant à des milieux divers. Depuis presque 50 ans, l'organisation milite inlassablement pour l'avènement d'un monde sans guerres. Elle est l'une des organisations non gouvernementales citées par le Comité permanent l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) dans un rapport du groupe de travail sur la contribution des femmes à la culture de la paix. L'organisation a été le groupe de promotion de la paix dirigé par le Canada à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Beijing. Ses membres ont participé aux activités de suivi, notamment en rédigeant un chapitre sur les femmes et la paix.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation a pour objectif de donner aux femmes un moyen d'exercer une responsabilité dans la promotion de la paix et de la justice à l'échelle mondiale en fournissant une éducation à ses membres et à d'autres personnes pour leur permettre de participer à parts égales au processus démocratique de prise des décisions, et de coopérer avec les femmes du monde entier à l'instauration de relations fondées sur

la compréhension et le respect mutuels, condition nécessaire pour la résolution pacifique des conflits internationaux.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

Les activités de l'organisation ont continué de porter essentiellement, à tous les niveaux, sur la démilitarisation, et notamment sur la réalisation d'un désarmement général et complet, tel qu'énoncé à l'article 6 du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. À titre d'exemple, elle préconise et encourage fortement les activités éducatives portant sur l'abolition des armes nucléaires. Depuis sa fondation en 1960, elle soutient la Charte des Nations Unies dans le cadre des efforts déployés pour mettre fin au fléau de la guerre et à la menace de guerre. Au cours de la période considérée, elle a continué d'œuvrer en faveur de la prévention de la guerre par des activités de plaidoyer et de formation en faveur d'une culture de la paix. Elle a combiné ces efforts à la promotion de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. De plus en plus, elle a appelé l'attention sur le caractère interdépendant de questions telles que le désarmement pour le développement, le développement durable et le développement en faveur de la satisfaction des besoins vitaux de tous les êtres vivants. Elle a entrepris des activités de vulgarisation pour renseigner le public sur les préoccupations suscitées par le changement climatique et sur la nécessité de réaffecter des dépenses militaires excessives à la résolution des questions cruciales liées à la sécurité dans des contextes autres que militaires. Ses activités ont revêtu la forme d'exposés, de séries de programme, de conférences, de séminaires, d'ateliers, de campagnes de rédaction de lettres, de la publication d'articles dans des bulletins d'information, de campagnes en ligne, de la présentation de mémoires à des réunions des Nations Unies, et de l'établissement d'un dialogue direct avec des fonctionnaires gouvernementaux.

Participation aux réunions de l'ONU

Pendant la période considérée, des représentants de l'organisation ont participé à plusieurs réunions, dont les suivantes :

- a) Sessions de la Commission de la condition de la femme. Chaque année, l'organisation a tenu à l'intention des ONG un atelier/une manifestation parallèle portant sur le thème de la réunion. En 2011 et 2012, elle a présenté au Président une déclaration écrite, approuvée par de nombreuses ONG internationales, dans laquelle elle a appelé à la délégitimation de la guerre;
- b) Dix-septième session de la Commission du développement durable;
- c) Conférence d'examen des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, mai 2010;
- d) Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro, Brésil, du 20 au 22 juin 2012.

Coopération avec les organes des Nations Unies

Le 12 mars 2009, en collaboration avec le Bureau du PNUD à Nairobi, l'organisation a collaboré à la tenue d'un atelier intitulé « Atelier du PNUD sur la diaspora », qui a examiné des questions liées à l'aide humanitaire et à la diaspora en Somalie. En 2011, elle a soutenu une déclaration ouverte exprimant les préoccupations d'organisations non gouvernementales internationales (rédigée à l'initiative du Global Network of Women Peacebuilders) au sujet de la résolution 1960 (2010) du Conseil de sécurité et de la nécessité d'accorder une attention prioritaire à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. La déclaration a été déposée auprès du Conseil de sécurité. En 2012, l'organisation a renouvelé son affiliation à la Commission canadienne pour l'UNESCO.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Par ses nombreuses manifestations publiques et le dialogue qu'elle entretient avec les politiciens, elle a fait reconnaître et souligné la nécessité d'atténuer la pauvreté (à l'échelle nationale et internationale).

8. Católicas por el Derecho a Decidir

Statut consultatif spécial octroyé en 2009

Introduction

Católicas por el Derecho a Decidir est un groupe de catholiques composé principalement de femmes. Cependant, un nombre croissant de jeunes hommes collaborent aux activités de diffusion du message de l'organisation. Celle-ci appartient au Réseau latino-américain des catholiques pour un libre choix, dont les membres se sont donné pour mission d'œuvrer en faveur de la justice sociale selon la conception catholique et de modifier les schémas culturels et religieux qui, dans la société, violent les droits fondamentaux des femmes.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation défend les droits sexuels et reproductifs des femmes en tant que droits de l'homme et encourage l'amélioration de la condition des femmes. Elle soutient le droit de toutes les femmes de décider comment résoudre une grossesse non désirée, car elle estime que la dépénalisation de l'avortement sauve des vies, en particulier dans le cas des femmes à faible revenu. Les femmes, les filles et les jeunes ont le droit de se faire entendre, d'être pris en compte par les autorités ecclésiastiques et de participer sur un pied d'égalité à toutes les activités qui font partie de la vie de l'église. L'organisation considère également que le maintien de la séparation entre l'église et l'État est à la base de la démocratie et est essentielle à la protection et à la sauvegarde des droits de l'homme.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

En 2009, l'organisation :

- a) A contribué à la rédaction d'un rapport d'organisations de la société civile destiné à un groupe d'experts participant à la quarante-deuxième session de la Commission de la population et du développement dans le cadre de l'examen après 15 ans des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement;
- b) A collaboré à la rédaction de deux rapports officieux pour la quatrième session de la Commission des droits de l'homme, à Genève, aux fins de l'examen périodique universel sur les droits de l'homme.

En 2010, l'organisation :

- a) A participé à l'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing;
- b) A contribué à la rédaction du rapport du Mexique sur les objectifs du Millénaire pour le développement, en soulignant qu'il importe de maintenir une approche globale pour mettre en œuvre le Programme d'action du Caire concernant la fourniture de services de santé sexuelle et reproductive;
- c) A coordonné, en collaboration avec l'Alliance régionale pour la femme et l'Institut latino-américain des Nations-Unies pour la prévention du crime, une mission internationale d'experts qui s'est rendue au Honduras, au Mexique et au Nicaragua afin de recueillir des données sur ce phénomène régional qu'est le féminicide;
- d) A présenté un rapport au Haut-Commissaire adjoint aux droits de l'homme sur la violence à l'égard des femmes et le féminicide, dans lequel elle a souligné le manque d'accès des femmes à la justice en raison de la violence institutionnelle dont elles sont victimes au Mexique.

En 2011, l'organisation a soumis un rapport exposant en détail les mesures de suivi et l'insuffisance des progrès accomplis au Mexique après les recommandations du Conseil des droits de l'homme à l'occasion de l'examen périodique universel de 2009 sur ces droits. En 2012, l'organisation a contribué à la rédaction de deux rapports officieux sur le féminicide au Mexique qui ont été soumis à la cinquante-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes. Les membres du comité se sont inspirés des renseignements contenus dans ces rapports lors de l'élaboration des recommandations officielles adressées au Gouvernement du Mexique.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009, l'organisation a participé aux réunions suivantes :

- Quarante-deuxième session de la Commission de la population et du développement;
- Réunion de stratégie pour l'Amérique latine parrainée par le FNUAP, tenue au Panama à l'occasion de la mise en œuvre de l'examen après 15 ans des résultats de la Conférence internationale sur la population et le développement pour les réseaux de femmes parrainées;

- Réunion de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes qui s'est tenue au Chili en octobre et a porté sur les principales avancées et mesures relatives à la mise en œuvre du Programme d'action du Caire.

En 2010, l'organisation a participé aux réunions suivantes :

- Cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme;
- Onzième conférence régionale sur les femmes en Amérique latine et dans les Caraïbes, tenue au Brésil.

En 2011, elle a participé à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme (son représentant siégeant en tant que délégué officiel), et en 2012, elle a participé aux réunions suivantes :

- Cinquante-deuxième session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (son représentant siégeant en tant que délégué officiel);
- Quarante-cinquième session de la Commission sur la population et le développement;
- Cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme;
- Quarante-neuvième session du Comité contre la torture, organe relevant du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a reçu un financement de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), de 2009 à 2011, pour deux projets de prévention du VIH mobilisant la participation des jeunes catholiques. En outre, ses représentants ont rencontré le Rapporteur spécial sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences en 2010 pour s'entretenir d'un rapport qui lui a été présenté sur l'indépendance des juges et des avocats, et dans lequel il était notamment question du manque d'accès à la justice des victimes de féminicide au Mexique. En 2011, ses représentants ont rencontré leurs homologues d'ONU-Femmes pour leur présenter un document analysant le phénomène de l'homicide des femmes; ils ont également rencontré le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme pour lui présenter des informations sur le contexte de la violence et sur l'accès à la justice. Depuis 2011, l'organisation reçoit un financement du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes afin d'améliorer leur accès à une vie sans violence.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a contribué à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement au Mexique en menant une action en faveur d'une éducation sexuelle complète et de l'amélioration de l'accès aux services de santé pour les adolescents et les jeunes. En outre, elle a célébré les journées et manifestations spéciales suivantes pendant la période considérée : Journée internationale de la femme (8 mars), Journée d'action mondiale de la santé de la femme (28 mai), Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

(25 novembre), les Seize journées de mobilisation contre la violence sexiste et la Journée mondiale de la lutte contre le sida (1^{er} décembre).

9. Caucasian Feminist Initiative

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

Introduction

La Caucasian Feminist Initiative élabore des stratégies pour favoriser l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans le cadre d'une gouvernance démocratique. Plaçant la promotion des droits fondamentaux des femmes au centre de tous ses efforts, la Caucasian Feminist Initiative entreprend des recherches et des activités d'analyse, de conseil, d'éducation, d'information et de publication. Elle tient des conférences, des séminaires, des exposés et des réunions, mène des campagnes dans les médias et organise les actions publiques.

Buts et objectifs de l'organisation

La Caucasian Feminist Initiative a continué de militer en faveur des droits fondamentaux des femmes et de développer un réseau d'organisations dans toutes les régions de la Géorgie et le Caucase du Sud. Elle a mené à bien, à l'intention de la société civile et ses décideurs politiques, des programmes d'information et d'éducation sur les droits fondamentaux des femmes et la politique féministe, l'égalité des sexes et les politiques sexospécifiques. En outre, elle a fourni un appui technique aux femmes politiques et aux organisations féminines locales dans la région.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

La Caucasian Feminist Initiative a désigné une représentante permanente au Siège de l'Organisation des Nations Unies pour contribuer aux activités du Conseil économique et social. En 2010, elle a préconisé l'adoption d'une législation nationale tenant compte des sexospécificités en Géorgie, et ses efforts ont notamment abouti à la promulgation de la Loi sur l'égalité des sexes (le 26 mars 2010) et à l'adoption du Plan d'action pour la promotion des femmes pour 2011-2013 (le 5 mai 2011) et du Plan d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité (2000).

L'organisation a mené une action d'envergure nationale en faveur de la Loi sur l'égalité des sexes et de mécanismes institutionnels permettant de garantir efficacement cette égalité. Pour favoriser une augmentation de la participation politique des femmes dans la région, l'organisation a commencé à aider le Congrès des femmes du Caucase du Sud à se développer en 2010. L'objectif principal de cet organisme est d'obtenir des résultats efficaces dans la promotion des droits des femmes dans la région, d'assurer la participation égale des femmes aux processus politiques et de consolidation de la paix, et de renforcer la coopération entre les groupes de femmes, les administrations locales et les acteurs internationaux, de manière à la rendre encore plus efficace.

Participation aux réunions de l'ONU

Des représentantes de l'organisation ont participé aux cinquante-troisième à cinquante-sixième sessions de la Commission de la condition de la femme et à la quarante-huitième session de la Commission du développement social.

Coopération avec les organes des Nations Unies

Au cours de la période considérée, la Caucasian Feminist Initiative a établi des partenariats fructueux avec le PNUD dans le cadre d'un programme sur les sexospécificités et la politique destiné au Caucase du Sud en participant aux activités du Conseil consultatif sur l'égalité des sexes au sein du Parlement géorgien. En outre, elle a représenté une coalition politique de femmes au sein de ce conseil, a œuvré à l'élaboration de politiques sur les sexospécificités en Géorgie, et a soutenu la coopération régionale dans le Caucase du Sud, ainsi que les échanges de renseignements et l'élaboration de stratégies portant sur les questions d'égalité des sexes. Elle a également œuvré à la mise en œuvre des recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et a présenté un rapport alternatif au Comité. En 2012, elle a collaboré avec le PNUD en parrainant conjointement avec lui une table ronde qui s'est tenue à Tbilissi avec les partis politiques de la Géorgie. Cette manifestation visait à promouvoir la prise en compte systématique des sexospécificités dans les programmes des partis politiques en Géorgie. Toujours en 2012, une représentante de la Caucasian Feminist Initiative est devenue membre du Conseil consultatif mondial de la société civile d'ONU-Femmes.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

La Caucasian Feminist Initiative a contribué à l'objectif 3 en soutenant l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans le Caucase du Sud, et à l'objectif 5 en organisant des campagnes, en fournissant une formation et en préparant des documents d'orientation pertinents en Géorgie en vue d'une évaluation des relations entre la société civile et les gouvernements de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie.

Informations complémentaires

Au cours de la période considérée, l'organisation a consacré l'essentiel de ses efforts au suivi et à l'évaluation des politiques nationales et internationales relatives aux sexospécificités.

10. Center for Inquiry

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

Introduction

Le Center for Inquiry, fondé en 1991, est une organisation éducative et de sensibilisation à but non lucratif qui a pour objet de promouvoir la science, la raison et les valeurs laïques dans les affaires publiques et au niveau des collectivités locales. Il n'est affilié à aucun parti politique, ne se réclame d'aucune idéologie politique et ne cherche nullement à en promouvoir. Il maintient des filiales dotées

d'agents de sensibilisation et soutien des groupes de campus dans les diverses régions des États-Unis et dans plus d'une douzaine de pays, ce qui lui permet d'offrir une programmation intellectuelle et sociale; il publie des revues (Free Inquiry et Skeptical Inquirer) et un podcast (Point of Inquiry); exerce des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour promouvoir la science et la laïcité; et maintient une présence à l'ONU en tant qu'organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation a pour mission de promouvoir une société laïque ayant pour fondement la science, la raison, la liberté d'enquêter et les valeurs humanistes. Ses activités visent essentiellement à réaliser trois objectifs principaux :

- Mettre un terme à l'influence que la religion et la pseudoscience ont sur les politiques publiques;
- Mettre un terme à la position privilégiée que la religion et la pseudoscience occupent dans de nombreuses sociétés;
- Mettre un terme à la stigmatisation dont sont victimes les non-croyants, qu'ils se décrivent comme athées, agnostiques, humanistes, libres penseurs ou sceptiques.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation s'est attachée à protéger les droits à la liberté de religion, de croyance et d'expression, qui sont garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que par d'autres traités et accords importants. Ses activités ont notamment consisté à organiser des manifestations et à parrainer des campagnes d'éducation de longue durée, telles que la Campagne pour la liberté d'expression, afin de sensibiliser le public à l'importance de ces questions; et à mobiliser ses membres pour qu'ils soutiennent sa cause, en particulier afin de venir en aide aux personnes qui, en raison de leur religion, de leurs croyances ou de leur désir de s'exprimer librement, font face à des persécutions. En 2009, elle a lancé une campagne visant à faire obstacle à la résolution du Conseil des droits de l'homme sur la lutte contre la diffamation des religions et, à cet égard, elle a adressé une lettre au Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) et au Conseil des droits de l'homme.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009, l'organisation a participé à la dixième session du Conseil des droits de l'homme, a publié une déclaration sur la résolution intitulée « La lutte contre la diffamation des religions », et a présenté une déclaration dans laquelle elle a critiqué la notion d'apologie de la haine religieuse, qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité et à la violence.

En 2011, à la seizième session du Conseil des droits de l'homme, elle a collaboré avec l'Union internationale humaniste et laïque en vue de la présentation

d'une déclaration contre les lois sur le blasphème, ainsi qu'une déclaration soulignant la nécessité de protéger le droit à la liberté d'expression sur l'Internet. En 2012, elle a assisté à la réunion de haut niveau du Conseil économique et social et a présenté une déclaration écrite soulignant l'importance de l'égalité des sexes pour le développement économique.

Coopération avec les organes des Nations Unies

En 2012, l'organisation a rencontré le Rapporteur spécial sur la liberté de religion ou de conviction et lui a présenté un rapport contenant des détails sur les lois qui, à l'échelle mondiale, restreignent les droits à la liberté de religion ou de conviction, ainsi que sur les cas de discrimination et de persécution à l'égard des non-croyants.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité n'a été indiquée.

11. Centre for Migration Studies of New York

Statut consultatif spécial octroyé en 2001

Introduction

Le Centre for Migration Studies of New York a été créé en 1969. Il s'agit d'un institut d'éducation/groupe de réflexion qui se consacre à l'étude des migrations internationales, à la promotion de la compréhension entre les immigrants et les communautés d'accueil, et aux politiques publiques qui protègent la dignité et les droits des migrants, des réfugiés et des nouveaux arrivants.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation est membre de Scalabrini International Migration Network, réseau mondial regroupant plus de 270 entités qui fournissent des services aux migrants, notamment en assurant le fonctionnement de refuges situés le long des corridors qu'ils empruntent et de centres d'accueil (intégration) dans les communautés où ils s'établissent.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation soutient l'œuvre accomplie par l'Organisation des Nations Unies essentiellement en se consacrant à trois activités principales :

a) Publication de revues, livres, actes de conférences, communications occasionnelles et analyses sur les politiques, ce qui lui vaut de se positionner à l'avant-garde de l'action entreprise dans ce domaine. Sa publication la plus en vue, l'International Migration Review, est la principale revue de sciences sociales couvrant le domaine des migrations internationales, et sa nouvelle publication sur les politiques publiques, évaluée par un comité de lecture et intitulée Journal on

Migration and Human Security, a été lancée en 2012 pour mettre en lumière des questions, des points de vue et des orientations politiques qui ne reçoivent pas suffisamment d'attention de la part des participants au débat national et mondial sur l'immigration;

b) Organisation de conférences, de réunions, de séances d'information et de séminaires sur les questions et politiques liées aux migrations, pour favoriser la dissémination des résultats de recherches, des analyses politiques, des informations et des idées parmi une vaste gamme de parties prenantes s'intéressant aux questions relatives aux migrations, notamment les entités des Nations Unies, les fonctionnaires gouvernementaux, les organisations non gouvernementales, les milieux universitaires, les organisations communautaires, les médias et le secteur privé;

c) Maintien d'un vaste ensemble d'archives sur l'histoire de l'immigration aux États-Unis, afin de permettre l'accès à des descriptions directes d'événements faites par ceux qui les ont vécus et pour servir de base aux analyses effectuées à l'échelle nationale ou internationale.

Participation aux réunions de l'ONU

Les représentants de l'organisation ont été des participants remarquables à des réunions de haut niveau sur des questions relatives aux migrations, tenues dans le cadre de l'action menée par les Nations Unies.

En 2009, un représentant de l'organisation a été l'un des principaux conférenciers invités à prendre la parole à l'occasion d'un séminaire sur les migrations illégales tenu pour épauler les travaux du Bureau de Rapport sur le développement humain. En 2012, l'organisation :

a) A fait une intervention orale à l'occasion de la Dixième réunion de coordination sur les migrations internationales;

b) A participé à une manifestation sur le thème du «Dialogue interactif dans la lutte contre la traite des êtres humains : partenariats et innovations pour mettre un terme à la violence contre les femmes et les filles »;

c) A présenté un exposé sur les politiques et pratiques d'immigration axées sur les droits de l'homme pour le Non-Governmental Organizations Committee on Migration;

d) A assisté à deux séances d'information sur les préparatifs du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, qui devait avoir lieu en 2013;

e) A assisté aux Journées de la société civile à l'Île Maurice dans le cadre du Forum mondial de 2012 sur les migrations et le développement, a co-animé deux séances à Maurice, l'une sur la protection des travailleurs migrants, et l'autre sur la protection des migrants dans des situations humanitaires désastreuses;

f) A participé en tant que conférencier invité à une discussion de groupe sur le thème « Migrations et développement : causes et impacts », convoquée par la Deuxième Commission de l'Assemblée générale.

Coopération avec les organes des Nations Unies

L'organisation a participé activement à la tenue et à la promotion de diverses réunions des organes et entités des Nations Unies.

En 2010, l'organisation et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ont coparrainé une manifestation intitulée « Conférence sur les migrations irrégulières : perspectives juridiques et politiques ».

En 2011, elle s'est jointe au HCR, à Human Rights First et au Georgetown University Law Center pour commémorer le soixantième anniversaire de la Convention relative au statut des réfugiés, manifestation à l'occasion de laquelle un de ses représentants a fait fonction d'animateur de groupe de discussion.

En 2012, l'organisation :

a) A convoqué une réunion, à laquelle ont participé l'Observateur permanent du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies et des représentants d'autres organisations internationales, sur les défis liés aux migrations et les priorités mondiales;

b) A organisé conjointement avec l'OIM deux grandes conférences annuelles sur les migrations. L'organisation et l'OIM ont organisé conjointement une réunion ayant pour thème « Intégration de la migration dans la planification du développement : évaluation des données probantes et poursuite du dialogue », en partenariat avec le PNUD et la Direction du développement et de la coopération de la Confédération suisse;

c) A participé à une petite réunion de dirigeants d'organisations non gouvernementales avec le Représentant permanent du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour échanger des vues sur le Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, tenu en 2013;

d) A participé à une réunion d'experts mondiaux sur la Global Knowledge Partnership on Migration and Development (KNOMAD).

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Aucune activité n'a été spécifiée.

12. Center for Organisation, Research and Education

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

Introduction

Le Center for Organisation, Research and Education a été créé en 1987. Il s'est donné pour mission « d'œuvrer en faveur de la reconnaissance et du respect du droit à un avenir librement choisi, en collaboration avec les peuples autochtones de l'Inde, en respectant le patrimoine de ces peuples et en ayant foi dans le rôle que joue l'humanité dans la préservation des ressources, dans le cadre d'une coexistence pacifique avec tous les autres peuples ».

Buts et objectifs de l'organisation

Les buts et objectifs de l'organisation sont les suivants :

a) Contribuer à un développement socialement équitable, économiquement efficace et respectueux de l'environnement en mettant la science, la technologie et les méthodes de gestion au service de l'utilisation nationale des ressources et de l'information pour promouvoir le bien-être des êtres humaines et la conservation de l'environnement naturel;

b) Assurer la satisfaction des besoins humains fondamentaux en assurant une large diffusion à des technologies appropriées et en mettant en place des systèmes d'échange équitables grâce à une identification correcte et précise des besoins locaux; sélectionner, créer, améliorer, adopter et développer des technologies appropriées, et favoriser la création de systèmes de distribution appropriés, en particulier pour les plus démunis dans les zones rurales et urbaines;

c) Promouvoir la conservation et la gestion des milieux naturels et bâtis grâce à des systèmes écologiquement et économiquement viables de conservation, d'extraction, de production, de distribution et de répartition de l'énergie;

d) Promouvoir et mettre en place des programmes efficaces d'éducation, de formation, d'amélioration des compétences, de traitement et de dissémination de la documentation et de l'information, des installations pour les écoles et des programmes informels d'enseignement et de formation artisanale et professionnelle s'inspirant des cultures ou sous-cultures locales et autochtones et de traditions particulières. Elle s'emploie également à fournir des renseignements, à créer des bases de données et à établir des interfaces appropriées avec d'autres technologies, politiques et systèmes d'information à caractère culturel, traditionnel ou moderne du secteur des médias;

e) Établir et soutenir des programmes communautaires de développement et d'aide juridique en vue de la résolution de questions et de problèmes précis, en fonction des besoins ou pour répondre aux aspirations de communautés ou de groupes particuliers tels que les tribus, les femmes, les enfants, les économiquement faibles et d'autres groupes défavorisés;

f) En ayant recours à des moyens de communication de masse appropriés tels que films, émissions de télévision et de radio, représentations théâtrales et manifestations artistiques, et élaborer à l'intention de ces médias et du public des programmes sur la culture, les arts et les activités artisanales, le développement, la science, la technologie et l'environnement ou d'autres domaines d'intérêt;

g) Fournir des services de soutien pour la planification, le développement et la gestion des productions, coopératives, administrations ou organisations bénévoles locales et autochtones.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

L'organisation a produit des matériels éducatifs, des livres, des rapports d'information, des périodiques, des revues, des publications occasionnelles et une

vaste gamme de documents parallèles pour compléter et soutenir les activités de l'Organisation des Nations Unies. Le Human to Humane Transcultural Centre for Trauma and Mental Health a été créé en s'inspirant du mandat et des principes des Nations Unies. Les projets entrepris par ce centre sont actuellement financés par le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones. En outre, des ateliers, des programmes de formation, des séminaires et des consultations sont consacrées à des questions thématiques identifiées par les Nations Unies.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009 et 2010, l'organisation a participé aux huitième et neuvième sessions de l'Instance permanente sur les questions autochtones. Toujours en 2010, elle a participé à la deuxième session du Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

Coopération avec les organes des Nations Unies

Pendant la période considérée, l'organisation a concentré ses efforts sur le renforcement des capacités et la création de réseaux aux niveaux local et communautaire afin de participer plus efficacement aux activités des Nations Unies et de leurs institutions spécialisées et à l'exécution de leur mandat, de même que pour défendre les droits des peuples autochtones dans le cadre de la préservation de leur patrimoine naturel et culturel.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

L'organisation a soutenu des ateliers, des séminaires, des programmes de formation et de sensibilisation, et des consultations aux niveaux local, national et international sur certaines questions concernant le développement et les peuples autochtones conformément aux objectifs. Elle a également établi une coordination et des liens avec des organismes locaux, nationaux et internationaux s'intéressant aux questions de développement et à d'autres enjeux liés à la défense des droits.

13. Center for Practice-Oriented Feminist Science

Statut consultatif spécial octroyé en 2001

Introduction

Le Center for Practice-Oriented Feminist Science est un institut indépendant de recherche qui accorde également une grande importance aux mesures pratiques. L'organisation explore les nouvelles connaissances et met au point des stratégies, approches et modèles novateurs en vue de la réalisation de l'égalité des droits pour les femmes comme pour les hommes aux niveaux local et mondial. Elle s'intéresse tout particulièrement à la résolution des problèmes liés à la violence sexiste, de même qu'à la sexualité, à la santé génésique et aux droits en matière de procréation, notamment dans des domaines tels que la lutte contre des pratiques traditionnelles consistant par exemple à imposer des mutilations génitales aux femmes, du VIH/sida et de la surpopulation. Elle forme également des hommes et des femmes

pour leur permettre de mettre en œuvre, dans leur vie professionnelle, les stratégies, approches et modèles qu'elle élabore.

Buts et objectifs de l'organisation

L'un des principaux axes de travail de l'organisation consiste à mettre fin à la mutilation génitale féminine dès que possible et de manière durable.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

En ce qui concerne ses contributions aux niveaux international, national et local, l'organisation continue principalement à proposer des stratégies scientifiques novatrices visant à produire des résultats durables dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement. Elle diffuse des informations sur l'étude menée par l'UNICEF dans plusieurs pays en vue de résoudre le problème de la mutilation génitale féminine, éduque des experts de l'égalité entre les sexes dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour lutter contre la mutilation génitale féminine, favorise les interventions effectuées en appliquant des pratiques optimales, et publie des documents de recherche sur les changements de comportement qui aboutissent à une transformation sociale.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2010, l'organisation a participé à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme et à l'examen après 15 ans de la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et a présenté une déclaration orale à cette occasion.

En 2011, l'organisation a participé à la cinquante-cinquième session de la Commission de la condition de la femme et a fait une déclaration orale. Elle a également participé au lancement d'ONU Femmes, à la soixante-quatrième conférence annuelle du Département de la formation pour les organisations non gouvernementales et au débat de haut niveau du Conseil économique et social, à l'occasion duquel elle a fait une déclaration orale sur les pensées et sentiments des populations locales au sujet de l'enseignement orienté vers les applications pratiques et l'approche axée sur les valeurs.

En 2012, elle a participé à un forum organisé à Berlin, Allemagne, dans le cadre des préparatifs de la session de 2013 de la Commission de la condition de la femme et a, à cette occasion, présenté une communication sur les besoins en spécialistes des questions d'égalité entre les sexes.

Coopération avec les organes des Nations Unies

En 2009 et 2010, l'organisation a collaboré avec l'UNICEF à la rédaction de documents de recherche sur l'approche axée sur les valeurs au Kenya. Elle a poursuivi sa coopération avec le Programme conjoint de l'UNICEF et du FNUAP sur les mutilations génitales féminines en vue de l'élaboration d'une politique et de plans de travail destinés à encourager l'abandon de cette pratique. Toujours en 2010, elle a participé à des débats en ligne avec le PNUD et le Département des affaires

économiques et sociales du Secrétariat sur le thème « Les femmes et la pauvreté : partage de données d'expérience et de bonnes pratiques en vue de surmonter les obstacles restants ».

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Dans le cadre du Projet Fulda-Mosocho entrepris au Kenya, l'organisation a mené à bien diverses initiatives en faveur de la réalisation des objectifs 3 et 5.

Informations complémentaires

En 2011, l'organisation a reçu la colombe de la paix « Sophie La Roche » attribuée par l'association allemande des femmes universitaires en reconnaissance de l'action qu'elle a menée pour promouvoir les droits fondamentaux des femmes kenyanes et de leur famille.

14. Center for Reproductive Rights

Statut consultatif spécial octroyé en 1997

Introduction

Le Center for Reproductive Rights est une organisation de promotion des droits de l'homme à but non lucratif qui s'appuie sur le droit afin de promouvoir la liberté de procréer en tant que droit fondamental de la personne humaine, et qui considère que tous les gouvernements sont légalement tenus de le protéger, de le respecter et d'en assurer le plein exercice. En s'appuyant sur le droit international relatif aux droits de l'homme pour promouvoir la liberté des femmes de procréer, le Centre a contribué à renforcer les législations et politiques applicables à la santé procréative à l'échelle planétaire, œuvrant avec plus d'une centaine d'organisations dans 45 nations, notamment dans les pays d'Afrique, d'Asie, d'Europe, d'Amérique latine et des Caraïbes.

Buts et objectifs de l'organisation

Le Centre s'efforce de créer un monde où chaque femme serait libre de décider si elle veut et quand elle veut avoir des enfants, aurait accès aux meilleurs soins disponibles en matière de santé procréative, et pourrait exercer ses choix sans être soumise à des pressions et sans être victime de discrimination.

Changements importants au sein de l'organisation

Il n'y a eu aucun changement important.

Contribution aux activités de l'ONU

Le Center for Reproductive Rights fait régulièrement parvenir des lettres aux organes des Nations Unies chargés de suivre l'application des traités. Ces lettres complètent les rapports périodiques des gouvernements et jouent de ce fait un rôle essentiel en fournissant des informations émanant d'une source indépendante, crédible et fiable. Au cours de la période considérée, le Centre a adressé des lettres au Comité des droits économiques, sociaux et culturels, au Comité pour

l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, au Comité contre la torture, à la Convention relative aux droits de l'enfant et au Conseil des droits de l'homme. Ces lettres ont porté sur la situation en matière de droits de procréation dans divers pays du monde, parmi lesquels le Brésil, les États-Unis, la Fédération de Russie, la Hongrie, l'Indonésie, le Kenya, le Népal, l'Ouganda, le Pérou et la République de Moldova et concernaient diverses questions relatives aux droits en matière de sexualité et de procréation.

En outre, le Centre for Reproductive Rights, en collaboration avec des organisations partenaires locales, a pris connaissance des vues du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en ce qui concerne deux pétitions individuelles : *L.C. c. Pérou* et *Alyne da Silva Pimentel c. Brésil*. Le Centre a fourni des contributions aux organes chargés de suivre l'application des traités en ce qui concerne des projets de recommandation et commentaires généraux en leur adressant des mémoires et en participant à des consultations thématiques. À titre exemple, il a présenté en 2011 un mémoire au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes sur la question des femmes dans les situations de conflit et post-conflit, et l'un des conseillers juridiques du Centre pour l'Afrique a participé à la consultation régionale du Comité sur le projet de recommandation générale relative à cette question (Addis-Abeba, avril 2012). Depuis 2008, le Centre renforce considérablement sa participation aux activités du Conseil des droits de l'homme, ce qui l'a notamment amené à soutenir plusieurs résolutions sur des questions telles que la mortalité et la morbidité maternelles, et à s'intéresser de près au processus d'examen périodique universel.

Le Centre a également continué de collaborer avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en 2012, ce qui l'a amené à soutenir l'élaboration d'un recueil de conseils techniques sur l'adoption d'une stratégie axée sur les droits de l'homme pour la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles (A/HRC/14/39) et à co-organiser une manifestation parallèle pour le lancement de ce recueil. Le Centre a également collaboré avec divers rapporteurs spéciaux, notamment les Rapporteurs spéciaux sur le droit qu'a toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible, sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, et sur la situation des défenseurs des droits de l'homme. En 2012, en collaboration avec les organisations non gouvernementales partenaires, le Centre a organisé une réunion avec le Rapporteur spécial sur la torture, en accordant une attention particulière à la torture dans des établissements de soins de santé. Le Centre a également présenté plusieurs dossiers en vue de leur prise en compte dans le rapport du Rapporteur spécial sur cette question.

Participation aux réunions de l'ONU

Le Centre a participé à la quarante-cinquième session de la Commission de la population et du développement en 2012, a présenté une déclaration orale et a organisé une manifestation parallèle sur le thème « Prise des décisions sur la santé sexuelle et génétique : respect de la capacité et des droits changeants des jeunes ». En 2010, il a participé à la cinquante-quatrième session de la Commission de la condition de la femme, a produit des observations écrites sur le projet de résolution en collaboration avec des partenaires, a présenté un exposé oral et a organisé trois manifestations parallèles.

Coopération avec les organes des Nations Unies

En décembre 2012, le Centre a publié, conjointement avec le FNUAP, un rapport intitulé « Reproductive rights : a tool for monitoring State obligations », qui identifie les principales questions que les experts et organismes s'intéressant aux droits de l'homme peuvent utiliser pour évaluer la façon dont les États font face à leurs obligations lorsqu'ils sont confrontés à divers problèmes liés aux droits en matière de procréation. Le Centre collabore également depuis de nombreuses années avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme dans le cadre de l'examen de questions dont s'occupe le Conseil des droits de l'homme, telles que la mortalité maternelle.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Du début à la fin de 2010, le Centre a collaboré avec une coalition d'organisations non gouvernementales pour promouvoir l'intégration d'une approche axée sur les droits de l'homme à ces objectifs, notamment en organisant une manifestation parallèle sur le thème « Les objectifs du Millénaire pour le développement sans les droits de l'homme : une promesse vide de sens ».

15. Centre for Research in Rural and Industrial Development

Statut consultatif spécial octroyé en 2005

Introduction

Le Centre for Research in Rural and Industrial Development, institut de recherche autonome, a été enregistré en tant que société caritative scientifique et éducative dans le Territoire de l'Union de Chandigarh, Inde, en juillet 1978. Il a été créé pour promouvoir les recherches, la diffusion de publications, les projets de développement, les programmes de formation et les activités créatives similaires dans la région nord-ouest du pays. Il figure au nombre des 27 instituts de recherche qui, dans le pays, sont soutenus par l'Indian Council of Social Science Research, à New Delhi. L'organisation s'est vu octroyer un statut national en 1984 par le ministère du Développement des ressources humaines du Gouvernement de l'Inde, en reconnaissance de sa contribution à la cause de la recherche en sciences sociales dans un cadre national élargi. Depuis 1984, les gouvernements de l'Inde et du Pendjab soutiennent l'organisation en lui attribuant chacun des subsides financiers d'un montant égal, par l'entremise de l'Indian Council of Social Science Research et du Département de la planification du Gouvernement du Pendjab, Chandigarh.

Buts et objectifs de l'organisation

L'organisation s'est essentiellement attachée à effectuer des recherches socialement pertinentes sur le développement rural et industriel dans un cadre social, économique et politique élargi, compte tenu du scénario qui prend actuellement corps aux niveaux régional, national et mondial.

Changements importants au sein de l'organisation

L'organisation a modifié comme suit ses statuts : « L'Organe directeur aura le pouvoir d'accepter au sein de la Société des candidats qui sont nommés par l'Indian Council of Social Science Research ou les gouvernements des États ». Elle s'est également affiliée aux instances suivantes, ce qui a entraîné des répercussions sur ses programmes ou d'autres aspects : chaire de professeur créée avec l'appui de la Reserve Bank of India, Mumbai, Inde; chaire de professeur créée avec l'appui de la State Bank of India, Mumbai; chaire créée avec l'appui de la Nehru Steel Authority of India, New Delhi, et ministère des Affaires extérieures.

Contribution aux activités de l'ONU

Aucune contribution n'a été spécifiée.

Participation aux réunions de l'ONU

En 2009, des représentants de l'organisation ont assisté à deux conférences du PNUD sur la décentralisation et le changement climatique, tenues à Patna, Inde, du 7 au 9 juillet, et à New Delhi, du 22 au 24 octobre. En 2010, des représentants ont participé à un atelier du PNUD tenu à New Delhi les 29 et 30 avril, et à réunion consultative régionale du PNUD le 19 octobre à Chandigarh, Inde. En 2011, des représentants ont participé à un séminaire organisé à New Delhi le 14 octobre par la Fédération des chambres de commerce et d'industrie indiennes et le PNUD sur le thème « L'inclusion financière : partenariat entre les banques, l'industrie des fonds communs de placement et les communautés ».

Coopération avec les organes des Nations Unies

Une étude d'impact a été parrainée par le bureau du PNUD à New Delhi et le ministère du Développement rural du Gouvernement de l'Inde pour un programme national de garantie de l'emploi rural au Pendjab, au Haryana et au Himachal Pradesh, Inde.

Initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement

Les initiatives prises par l'organisation en faveur de la réalisation des objectifs sont énumérées ci-dessous.

Objectif 1. Les initiatives ont compris le Programme national de garantie de l'emploi rural Mahatma Gandhi et des programmes de développement rural au Pendjab, au Haryana, au Himachal Pradesh et au Jammu-et-Cachemire (Inde).

Objectif 2. L'organisation a mené à bien un projet d'enseignement primaire à Chandigarh, Inde, et une étude sur les *Gurukuls* et les *Madrasas*.

Objectif 5. L'organisation a entrepris des initiatives portant sur la fourniture de services de soins de santé, de vaccination et de santé maternelle et infantile au Pendjab et au Haryana, Inde.

Objectif 7. L'organisation a œuvré en faveur du recours à des capacités durables pour l'utilisation des technologies de combustion écologique du charbon en Inde, dans le cadre d'un projet parrainé par la Commission européenne, et a soutenu des mesures d'encouragement à l'adoption de méthodes de gestion des déchets solides et d'assainissement au Pendjab, au Haryana et à Chandigarh.

Objectif 8. L'organisation a créé un partenariat mondial pour un projet de développement axé sur le développement coopératif, la paix et la sécurité dans le Sud et le Centre de l'Asie, avec le parrainage du ministère des Affaires extérieures.
